

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1903

7 août 2013

SOMMAIRE

AltoCumulus	91303	Modell Shop WM S.à r.l.	91300
Asian Capital Holdings Fund	91304	Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G. ..	91308
Bagheera S.A.	91309	Moumont S.A.	91301
Blue Crest Holding S.A.	91303	Najuma Immo S.A.	91301
B.R. Opticiens S.à r.l.	91302	NGP III Managers	91300
Caryos S.A.	91310	Novares International SA	91304
Cimabue Sicav	91307	Olio Finance S.A.	91302
Equus S.A.	91311	Optinvest S.A.	91307
Etruscan S.C.	91339	Oregonian Invest S.A.	91307
Eurat Holding S.A.	91305	Paol Ip Rights S.à r.l.	91309
Eurat Holding S.A.	91308	P.A.R.A.D.I.S.O. Trust II S.A.	91301
Jean PETIT Architectes S.A.	91344	Patrimoine & Conseils S.A.	91301
Johanns Immobilière S.A.	91303	Peterson Ampersand General Partner S.à r.l.	91328
La Leopolda S.à r.l.	91299	Prestige Lux Holding 1 S.à r.l.	91306
LDM LUX 1 S.à r.l.	91298	Prestige Lux Holding 2 S.à r.l.	91306
LDM Lux 2 S.à r.l.	91299	Real Estate Alpha 4 S.A.	91308
L'Envol S.à r.l. (unipersonnelle)	91298	Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l.	91328
Libra Financière pour l'Édition S.A.	91298	Roberto Geissini Sàrl	91333
Lilas Securities Sàrl	91298	Sammarc S.A.	91304
Link & Data Mobile Africa S.à r.l.	91299	Santander International Fund SICAV	91344
Luxaro Retail Holding S.à r.l.	91298	Structurize S.à r.l.	91309
Madas S. à r.l.	91299	Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A.	91309
Made by Patrice S.à r.l.	91337	Svalbard S.A.	91305
Marina S.A.	91300	TA Investment Holdings S.à r.l.	91310
Marmor und Granit International A.G.	91305	Terrac S.A.	91306
McKesson Information Solutions Capital S.à r.l.	91299	Toro Capital I	91302
McKesson International Holdings VII S.à r.l.	91301	Um Rond-Point s.à r.l.	91310
Megraf S.A.	91306	Univalis	91310
Mexbrew S.à r.l.	91300	Vivacon Lux Property One S.à.r.l.	91333
Mille Lacs LU S.à r.l.	91320		
Millesima 99 S.à r.l.	91300		

L'Envol S.à r.l. (unipersonnelle), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 9, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 102.606.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013081950/11.

(130101080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Lilas Securities Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.767.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081955/11.

(130100975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Luxaro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013081959/11.

(130101021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

LDM LUX 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.190.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081967/11.

(130101460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Libra Financière pour l'Édition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013081976/10.

(130100880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

La Leopolda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.336.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081964/11.

(130101525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

LDM Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.976.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081968/11.

(130101459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Link & Data Mobile Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.061.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081978/11.

(130101462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Madas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.316.

Il est porté à la connaissance des tiers que les parts sociales de la Société sont détenues par SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082012/11.

(130100905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

McKesson Information Solutions Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.933.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081995/10.

(130100959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Mexbrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 38.608.779.936,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.854.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082006/11.

(130101372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Marina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.770.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARINA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013082019/11.

(130101373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Millesima 99 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.758.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013082026/11.

(130101137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

NGP III Managers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.162.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66543 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082045/10.

(130101111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Modell Shop WM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.587.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MODELL SHOP WM S.A.R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013082028/11.

(130101350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Moumont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 36.855.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013082032/11.

(130100823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Najuma Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 130.633.

J'ai le regret de vous notifier ma démission du poste de Commissaire aux Comptes de la société Najuma Immo S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B130633 et dont le siège est établi à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis avec effet au 21 juin 2013.

BS CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2013082040/11.

(130101359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

P.A.R.A.D.I.S.O. Trust II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013082060/11.

(130100877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Patrimoine & Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.373.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013082063/11.

(130101638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

McKesson International Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.505.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082004/10.

(130100951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

B.R. Opticiens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4470 Soleuvre, 195, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 173.668.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2013

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

Monsieur Jean-Louis ROEDER, L-4760 LUXEMBOURG, 44A route de Luxembourg, est révoqué de sa fonction de gérant technique et administratif de la société.

Monsieur Philippe BOUICHOU, demeurant à F-59700 MARCQ-EN-BAROEUL, 16 rue de l'Herrengrie est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Pour B.R. OPTICIENS S.à r.l.

CR OPTICIENS

... Rue de Differdange

... Soleuvre

Signature

Référence de publication: 2013081627/20.

(130100981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Olio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.239.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 7 juin 2013 à 10.00 heures à Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée décide de réélire le Commissaire aux Comptes, Mme Liliane Millang-Pletgen, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société:

M. Fons Johans, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers

M. Claude Millang, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 43, rue du Fossé

Mme Anni Müller-Johans, demeurant à L-8371 Hobscheid, 3, rue de Koerich

L'Assemblée décide de renommer à la fonction d'administrateur-délégué de la société:

M. Fons Johans, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers

L'assemblée générale décide de leur conférer mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Référence de publication: 2013082050/20.

(130100661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Toro Capital I, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.280.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2013

Réélection de DELOITTE Audit S.à r.l., 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour TORO Capital I

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013082215/14.

(130100846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Blue Crest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2013

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 26 septembre 2012 de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Efsttratos Papaefstratiou, en remplacement de Madame Cathrin Kitty Kyriacopoulos, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Catherine Peuteman, administrateur de la société avec effet au 23 avril 2013.

Nomination, avec effet au 23 avril 2013, de Monsieur Nils Kruse, employé privé, né le 3 février 1969 à Pinneberg (Allemagne), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouvel administrateur de la société.

Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Blue Crest Holding S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013081635/20.

(130101339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Johanns Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.583.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 7 juin 2013 à 12.00 heures à Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée décide de réélire le Commissaire aux Comptes, Mme Liliane Millang-Pletgen, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société:

M. Fons Johans, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers

M. Claude Baer, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, avenue des Terres Rouges

M. Frank Bernard, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch

L'Assemblée décide de renommer à la fonction d'administrateur-délégué de la société:

M. Fons Johans, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers

L'assemblée générale décide de leur conférer mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Référence de publication: 2013081922/20.

(130100644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

AltoCumulus, Société Anonyme.

Capital social: EUR 37.318,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 35.915.

Suite aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 18 juin 2013, le siège social de la Société a été transféré de 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AltoCumulus S.A.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2013082270/14.

(130099990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Asian Capital Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.100.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 mai 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, du mandat des Administrateurs suivants:

- * Mr John ALEXANDER, Président et Administrateur
- * Mr Sylvain RODITI, Administrateur
- * Mr Lionel AESCHLIMANN, Administrateur
- * Mr Richard KATZ, Administrateur
- * Mr Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur
- * Mr Dirk-Jan van OMMEREN, Administrateur
- * Mr Dirk WIEDMANN, Administrateur

- de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT SARL en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081621/21.

(130101242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Novares International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.485.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de ses fonctions d'administrateur de la société. Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
NOVARES INTERNATIONAL S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013082047/17.

(130101010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Sammarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.729.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de ses fonctions d'administrateur de la société.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
SAMMARC S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013082164/16.

(130101020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Eurat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 57.828.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2004

5^e Résolution

L'assemblée décide unanimement la nomination des personnes suivantes au conseil d'administration de la société:

- Mr Roland EBSEN, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel
- Mr Norbert EBSEN, demeurant à L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Mr Christian HESS, demeurant à L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance

Les mandats des membres du conseil d'administration expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

6^e Résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité la confirmation du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir, la société FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2013081816/21.

(130101358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Marmor und Granit International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.960.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de son poste d'administrateur.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL A.G.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013082021/17.

(130101105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Svalbard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 62.373.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SVALBARD S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013082189/16.

(130101013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Terrac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.792.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TERRAC S.A. que:

Le siège social de la société mentionné ci-dessus a été transféré de 3, rue Neuve, L-8824 perlé à 4, rue Neuve, L-8824 perlé affect effet immédiat

Luxembourg, le 21 Juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2013082202/15.

(130100936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Megraf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.592.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.9.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

MEGRAF S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013082023/17.

(130101103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Prestige Lux Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 160.079.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013082069/11.

(130100624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Prestige Lux Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 160.102.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013082070/11.

(130100623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Optinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.045.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013082055/11.

(130101524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Oregonian Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 94.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

CUSTOM S.A., R.C.S. Luxembourg B124470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

OREGONIAN INVEST S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013082056/17.

(130101108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Cimabue Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.952.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2013 à 11.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2013, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2013:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CIMABUE SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013081733/26.

(130100600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Eurat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 57.828.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010

5^e Résolution

L'assemblée approuve à l'unanimité la confirmation des membres du conseil d'administration actuellement en vigueur, à savoir:

- Mr Roland Ebsen, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel
- Mr Norbert Ebsen, demeurant à L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Mr Christian HESS, demeurant à L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance

Les mandats des administrateurs mentionnés ci-avant expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

6^e Résolution

Les actionnaires approuvent de manière unanime de confirmer le commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir, la société Fiduciaire Socodit SA, ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2013081817/22.

(130101358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.961.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de son poste d'administrateur.

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972 à SAN DONA DI PIAVE (Italie), avec adresse professionnelle au 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

MONSTERA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013082029/17.

(130101104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Real Estate Alpha 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.918.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 14 juin 2013

- Les démissions de Madame Chantai MATHU et Madame Noëlle PICCIONE sont acceptées avec effet à la date de la présente Assemblée;

- Madame Isabelle DONADIO, née le 3 octobre 1962 à Amnéville (France), et Madame Nadia UWIMANA, née le 15 août 1980 à Nyarugenge-Kigali (Rwanda), toutes deux employées privées, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommées Administrateurs en remplacement de Madame Chantai MATHU et Madame Noëlle PICCIONE. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013082120/15.

(130101305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bagheera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 171.634.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée ratifie à l'unanimité la nomination, par le Conseil d'Administration du 12 mars 2013, de la société JALYNE SA en sa qualité d'Administrateur en remplacement de COSAFIN SA.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs sortants:

- Monsieur Paul VERMEERSCH

- Monsieur Joseph WINANDY

- JALYNE S.A., ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Monsieur Jacques BONNIER,

1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la FIDUCIAIRE HRT, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie certifiée conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013081654/25.

(130100731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Paol Ip Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.880.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013082080/11.

(130101096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Structurize S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 152.842.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082186/9.

(130101045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.342.

—
Les comptes annuels au 30/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082187/9.

(130100622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Caryos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 110.154.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 juin 2013

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Sébastien ECHELARD, demeurant professionnellement au 18, rue Pierre Krier, à Luxembourg (L-1880);
- Monsieur Loïc VECHE, demeurant professionnellement au 18, rue Pierre Krier, à Luxembourg (L-1880);
- Monsieur Louis ECHELARD, demeurant au 31, rue d'Arvor, F-29400 Landivisiau (France).

Les mandats des administrateurs ainsi renouvelés viendront à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2018.

L'assemblée constate que le mandat du commissaire aux comptes de la société LG Management S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156639, est arrivé à échéance et décide de ne pas le renouveler.

L'assemblée décide de confier le mandat de commissaire aux comptes à la société Auditeurs Associés, ayant son siège social au 32, Boulevard Joseph II, à L-1840 LUXEMBOURG, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93937.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081717/22.

(130101248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

TA Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.538.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juin 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013082197/13.

(130100871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Univalis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 7, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 151.370.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082223/9.

(130101204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Um Rond-Point s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 1, rue du Viaduc.
R.C.S. Luxembourg B 114.862.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082222/10.

(130101117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Equus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 178.087.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE FOURTEENTH DAY OF THE MONTH OF JUNE.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- M. Boris ROTENBERG, born on January 3, 1957, in Saint-Pétersbourg (Russian Fédération), residing in Helsinki (00180 -Finlande), Hietalahdenkatu (10C45), and

- Mrs Karina ROTENBERG-GAPCHUK, born on November 24, 1978 in Saint-Pétersbourg (Russian Fédération), residing in Helsinki (00180 - Finlande), Hietalahdenkatu (10C45),

Both here represented by Mrs Josette MOLTOR, employee, professionally residing at Redange-sur-Attert, pursuant to two proxies dated May 29, 2013 (such proxies to be registered together with the present deed).

The appearing parties has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of EQUUS S.A. which is hereby established as follows:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of EQUUS S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above and intellectual property rights). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

The company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on 30 June of each year at 11.30 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") or by a Board of two (2) directors who do(es) not need to be (a) shareholder(s) of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term of one year and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors and their remuneration

A director may be removed with or without cause and/ or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board, Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term of one year and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company as follow:

- M. Boris Rotenberg, prenamed	15,500 shares
- Mrs Karina Rotenberg, prenamed	15,500 shares
Total	31,000 shares

All these shares have been paid up by the Shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to € 1,300.-.

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held on 2018:

- Mr Michael Dandois, born on January 15, 1971 in Messancy (B), 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
 - Mr Antoine Meynial, born on February 6, 1966 in Paris (F), 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
 - Mr Stéphane Warnier, born on March 25, 1966 in Watermael-Boitsfort (B), 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.
- Mr Antoine Meynial is designated as President of the Board of Directors.

2. that the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held on 2018:

- Chester & Jones, société à responsabilité limitée, with registered office at 14, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 120602.

3. that the registered office of the Company is established at 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

- Monsieur Boris ROTENBERG, né le 3 janvier 1957 à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), domicilié à Hietalahdenkatu (10C45), 00180 Helsinki, Finlande,
- Madame Karina ROTENBERG-GAPCHUK, née le 24 novembre 1978 à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), domiciliée à Hietalahdenkatu (10C45), 00180 Helsinki, Finlande,

Tous deux ici représentés par Madame Josette MOLITOR, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu de deux procurations datées du 29 mai 2013, (ces procurations resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui).

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination EQUUS S.A. qu'elles déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de EQUUS S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet sociaux. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus ainsi que des droits de propriété intellectuelle).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

La société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 11.30 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés,

(ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/ seront élu(s) pour un terme d'un an et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus

d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période d'un an et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils ont souscrit trente-et-un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

- M. Boris Rotenberg, préqualifié	15.500 actions
- Mme Karina Rotenberg, préqualifiée	15.500 actions
Total	31.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées par les Actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de trente et un mille Euro (31.000 €) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1.300,-.

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires ci-dessus prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- Maître Antoine Meynial, né le 6 février 1966 à Paris (F), 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Warnier, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (B), 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- Maître Antoine Meynial est désigné Président du Conseil d'Administration.

2. que la personne suivante sera nommée commissaire aux comptes de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018:

Chester & Jones, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.602.

3. que le siège social de la société est établi à 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Redange-sur-Attert.

Et après lecture faite, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/ Attert, le 19 juin 2013. Relation: RED/2013/992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013081808/506.

(130101140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Mille Lacs LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.086.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of June.

Before Us, MaTtre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bulker Solutions, LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the Republic of the Marshall Islands, registered with the Registrar of Corporations of the Marshall Islands under number 962246, and having its registered office in the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy, given in on June 11 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mille Lacs LU S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in marine vessels or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as marine vessels and assets relating directly or indirectly to the marine transportation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity

it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only

be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions

concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscribers	Number of shares	Subscription price (USD)
Bulker Solutions, LLC	25,000	25,000
Total	25,000	25,000

Evidence of the payment of the total subscription price of an amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

The amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) is evaluated at eighteen thousand nine hundred fifteen Euro and thirty-nine Cent (EUR 18,915.39).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402 born in Minneapolis, MN, on 1st January 1958.

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Bulker Solutions, LLC", une limited liability company régie par les lois de la République des îles Marshall, immatriculée auprès du Registrar of Corporations of Marshall Islands sous le numéro 962246, et ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake, Majuro, îles Marshall MH96960

représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Mille Lacs LU S.à.r.l" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au dernier jour de l'année sociale.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
Bulker Solutions, LLC	25.000	25.000
Total	25.000	25.000

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

La somme de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) est évaluée à la somme de dix-huit mille neuf cent quinze Euros et trente-neuf Cents (EUR 18,915.39).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, née à Minneapolis, MN, le 1^{er} janvier 1958, et
 - Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2013. LAC/2013/27372. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082010/446.

(130100881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Peterson Ampersand General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l.).**

Capital social: GBP 10.138,42.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Peterson (London) Company Limited, a company incorporated and organized under the laws of Hong Kong, having its registered office at 22/F South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit,, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of the power of attorney given in Hong Kong on 8 April 2013,

Said proxy signed "ne varietur" by the representative of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l., a private company limited by shares (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136414, incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 707, page 33923, on 31 March 2008 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated March 19th, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company and the consequent amendment of article 4 of the Company's articles of association;

2. Creation of two classes of Managers, being Class A Managers and Class B Managers, and the consequent amendment of article 12, article 5 (partial), article 13, article 16 and article 17 (partial) of the Company's articles of association;

3. Resignation of Mr Gerard van Hunen and LUX BUSINESS Management S.à r.l. as managers of the Company with immediate effect;

4. Appointment of the following new managers with immediate effect and for an indeterminate period:

- Mr. Sai Hong YEUNG, born in Hong Kong on 30 January 1954, residing at Flat B, 9/F, Twin Brook, 43 Repulse Bay Road, Hong Kong, as Class A Manager,

- Mr. Siu Tung Tony YEUNG, born in Hong Kong on 17 March 1978, residing at Flat B, 8/F, Block 1, Grand Garden, 61 South Bay Road, Hong Kong, as Class A Manager,

- Mr. Alan Botfield, born in Stirling (United Kingdom) on 22 December 1970, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager,

- Ms. En Lee, born in Singapore on 31 October 1982, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager;

5. Change of the Company's registered address from 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with immediate effect;

6. Authorization and empowerment of any manager of the Company and/or employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company; and

7. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the name of the Company from Resolution Quadrangle General Partner S.a r.l. to Peterson Ampersand General Partner S.à r.l.

As a consequence, the Sole Shareholder further RESOLVES to amend article 4 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name Peterson Ampersand General Partner S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create two classes of managers, being Class A Managers and Class B Managers.

As a consequence, the Sole Shareholder further RESOLVES to amend article 12, article 5 (partial), article 13, article 16 and article 17 (partial) of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

" **Art. 12a. Board of managers.**

12a. 1 The Company is managed by the board of managers composed of at least one (1) class A manager (collectively the Class A Managers and individually a Class A Manager) and at least one (1) class B manager (collectively the Class B Managers and individually a Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

12a.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 12b. Power of the board of managers.

12b. 1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the present articles of association fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

12b.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12b.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 12c. Procedure.

12c.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager.

12c.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

12c.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12c.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

12c.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

12c.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

12c. 7 The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

Art. 12d. Representation. The Company shall be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by both a Class A manager and a Class B manager."

" **Art. 5. Third paragraph.** (...)

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers."

" **Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company."

" **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

" **Art. 17. Third paragraph.** (...)

The board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES the resignation of Mr Gerard van Hunen and LUX BUSINESS Management S.á r.l. as managers of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder APPROVES the appointment of the following new managers with immediate effect and for an indeterminate period:

- Mr. Sai Hong YEUNG, born in Hong Kong on 30 January 1954, residing at Flat B, 9/F, Twin Brook, 43 Repulse Bay Road, Hong Kong, as Class A Manager,

- Mr. Siu Tung Tony YEUNG, born in Hong Kong on 17 March 1978, residing at Flat B, 8/F, Block 1, Grand Garden, 61 South Bay Road, Hong Kong, as Class A Manager,

- Mr. Alan Botfield, born in Stirling (United Kingdom) on 22 December 1970, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager, and

- Ms. En Lee, born in Singapore on 31 October 1982, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the Company's registered address from 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.a r.l, to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Peterson (London) Company Limited, une société à responsabilité limitée existant selon le droit du Hong-Kong, ayant son siège social à 22/F South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée en Hong-Kong le 8 avril 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 136414, constituée suivant acte reçu par Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du cinq février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 707, page 33923, du trente et un mars 2008 (la Société). Les statuts de la société ont été modifiés par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société et modification subséquent de l'article 4 des statuts.
2. Création de deux classes de Gérants, à savoir les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B et modification subséquente de l'article 12, de l'article 5 (partiellement), de l'article 13, de l'article 16 et de l'article 17 (partiellement) des statuts de la Société.;
3. Démission de Monsieur Gerard van Hunen et LUX BUSINESS Management S.à r.l. comme gérants de la Société avec effet immédiat;
4. Nomination des nouveaux gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Sai Hong YEUNG, né à Hong-Kong le 30 janvier 1954, résident au Flat B, 9/F, Twin Brook, 43 Repulse Bay Road, Hong-Kong, en tant que gérant de classe A,
 - Monsieur Siu Tung Tony YEUNG, né à Hong-Kong le 17 mars 1978, résident au Flat B, 8/F, Block 1, Grand Garden, 61 South Bay Road, Hong-Kong, en tant que gérant de classe A,
 - Monsieur Alan Botfield, né à Stirling (Royaume-Uni) le 22 décembre 1970, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B, et
 - Mme En Lee, né à Singapour le 31 octobre 1982, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B;
5. Transfert du siège social de la Société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat;
6. Modifier les livres et registres de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à n'importe quel gérant de la Société et/ou à n'importe quel employé de chez Vistra (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder individuellement et pour le compte de la Société aux enregistrements des changements ci-dessus dans les livres et registres de la Société correspondants; et
7. Divers.

La comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l. à Peterson Ampersand General Partner S.à r.l. et de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante.

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination Peterson Ampersand General Partner S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer deux classes de gérants, à savoir les Gérants de classe A et les gérants de classe B.

Par conséquent, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 12, de l'article 5 (partiellement), de l'article 13, de l'article 16 et de l'article 17 (partiellement) des Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante.

" **Art. 12a. Conseil de gérance.**

12a. 1 La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé au moins un (1) gérant de classe A (collectivement les gérants de classe A et individuellement le gérant de classe A) et au moins un (1) gérant de classe B (collectivement les gérants de classe B et individuellement le gérant de classe B) nommés par décision des associés qui déterminent la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

12a.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 12b. Pouvoirs du conseil de gérance.

12b. 1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

12b.2 Dans la mesure permise par la loi, des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil de gérance à un ou plusieurs ad hoc agents pour des tâches spécifiques. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et les rémunérations (le cas échéant) de l'agent, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de leur mandat. 12b.3 L'agent nommé sera en aucun cas être révocable ad nutum.

Art. 12c. Procédure.

12c. 1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12c.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvé dans une résolution du conseil de gérance précédemment adoptée.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

12c.3 Les réunions de conseil de gérance pourront se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou par vidéoconférence. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

12c.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, un autre gérant comme son mandataire. Votes pourront également s'exprimer par écrit soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

12c.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance pourront être prises à la majorité des gérants présents ou représentés et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et qu'un gérant de classe B de la Société ait marqué leur accord,

12c.6 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions votées lors des réunions de conseil de gérance. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

12c.7 Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 12d. Représentation. La Société sera engagée en toute circonstance et pour tout montant par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par un gérant de classe A et un gérant de classe B."

" **Art. 5. 3^e alinéa.** (...) L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance."

" **Art. 13.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société."

" **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

" **Art. 17. 3^e alinéa.** (...)

Le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent,

augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Gerard van Hunen et LUX BUSINESS Management S.à r.l. comme gérants de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique approuve la nomination des nouveaux gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sai Hong YEUNG, né à Hong-Kong le 30 janvier 1954, résident au Flat B, 9/F, Twin Brook, 43 Repulse Bay Road, HongKong, en tant que gérant de classe A,
- Monsieur Siu Tung Tony YEUNG, né à Hong-Kong le 17 mars 1978, résident au Flat B, 8/F, Block 1, Grand Garden, 61 South Bay Road, Hong-Kong, en tant que gérant de classe A,
- Monsieur Alan Botfield, né à Stirling (Royaume-Uni) le 22 décembre 1970, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B, et
- Mme En Lee, née à Singapour le 31 octobre 1982, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Cinquième résolution

L'Associé Unique approuve le transfert du siège social de la Société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à n'importe quel gérant de la Société et/ou à n'importe quel employé de chez Vistra (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder individuellement et pour le compte de la Société aux enregistrements des changements ci-dessus dans les livres et registres de la Société correspondants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version français, à la requête de la même partie, et cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, é Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2013. Relation: LAC/2013/18246. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082123/301.

(130100899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Roberto Geissini Sarl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Vivacon Lux Property One S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.877.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of Vivacon Lux Property One, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, rue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B 117.877, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, dated 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1693 of 11 September 2006.

The Articles of Incorporation have never been amended

The meeting was chaired by Mrs Geneviève Bertrand, residing in Rambrouch who appointed as secretary Mrs Cindy Billa, residing in Rambrouch and the meeting elected as scrutineer Mrs Cindy Billa, residing in Rambrouch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Change of name of the Company to "Roberto Geissini Sàrl"
2. Amendment of the object of the Company SA.
3. Statutory nomination.
4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed *ne varietur* by the shareholder or their agents, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

III. It appears from the attendance list that all the five hundred shares (the "Shares"), representing the whole share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The Meeting unanimously decides to change the name of the company to "Roberto Geissini Sari".

Second resolution

In order to comply with the foregoing, the meeting decides to amend the first article of the articles of incorporation which shall now read as following:

" **Art. 1. Form - Corporate name.** There exists a private limited liability company under the name Roberto Geissini Sari, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (here after the «Articles^»)."

Third resolution

The meeting decides to insert the following object of the Company:

"The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector."

Fourth resolution

In order to reflect the above decision, the meeting decides to amend Article 3. of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition by purchase or in any other manner, the renting, the valuation as well as the transfer by sale, exchange or otherwise and the letting of real estate properties of all kinds, and the administration and the development of these properties. The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.2 The Company's object is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control

of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company's object is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin."

Fifth resolution

The meeting decides to nominate as new director for an undetermined period: Mr Robert GEISS, born on 29 January 1964 in Cologne (Germany) residing at 9, boulevard Charles III in MC-98000 Monaco.

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

Power

The appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Vivacon Lux Property One, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, rue J.F. Kennedy, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 117.877, constituée par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1693 du 11 septembre 2006.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Geneviève Bertrand, demeurant à Rambrouch.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cindy Billa, demeurant à Rambrouch et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Cindy Billa, demeurant à Rambrouch.

Le Bureau ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Changement de nom de la société pour «Roberto Geissini Sàrl».
2. Modification de l'objet de la société.
3. Nomination statutaire.
4. Divers.

II. Que les associés représentés, et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés ou leurs représentants, les membres du Bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité des cinq cent (500) parts sociales représentant le capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

V. Ces faits énoncés par le président et reconnus exacts par les membres du Bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux vote les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «Roberto Geissini Sàrl»

Deuxième résolution

En conformité avec la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Roberto Geissini Sàrl, qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société et d'adapter l'article 3 qui aura désormais la teneur suivante:

« **3. Art. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir par la vente ou par tout autre moyen, de prendre en location, d'évaluer, ainsi que de transférer par la vente, l'échange ou par tout autre moyen et de donner en location des propriétés immobilières de toute sorte, ainsi que d'administrer et de développer ces propriétés. La Société peut prendre toute mesure et réaliser toute opération qu'elle estime utile dans l'accomplissement et le développement de ses objectifs.

3.2 L'objet de la Société est encore la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra réaliser toutes les opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et généralement toutes les opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social et toutes les opérations de nature à faciliter directement ou indirectement l'accomplissement de ses objectifs dans tous les domaines décrits ci-dessus, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée: M. Robert GEISS, né le 29 janvier 1964 à Cologne (Allemagne) demeurant au 9, boulevard Charles III à MC-98000 Monaco.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pouvoirs

La partie comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une version en langue française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, états et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bertrand, Billa, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 juin 2013. Relation: RED/2013/941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 juin 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013081482/181.

(130100306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Made by Patrice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.093.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Madame Patrice FABER, indépendante, née le 14 mai 1990 à Ettelbruck (matr: 1990 05 14 029), demeurant à L-9071 Ettelbruck, 39, rue des Romains;

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «MADE BY PATRICE S.à r.l.».

Art. 2. La société a pour objet les prestations et les services de soins de bien-être et de beauté en général, en institut et en déplacement:

Pédicure médicale et pédicure relaxante, manucure, soins du visage et du corps, relaxation, épilations-dépilations, reflexologie plantaire.

Vente de produits de soins et de bien-être, produits de nature cosmétique tant usuelles que bio, parfumerie, accessoires de mode, bijoux de fantaisie, maroquinerie etc, fourniture en produits cosmétiques, en institut, en déplacement et sur Internet, import-export de tels produits, et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, mobilières et immobilières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension et son développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites par la comparante prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul associé, la société est à considérer comme société unipersonnelle;
- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9053 Ettelbruck, Centre J.F. Kennedy, avenue J.F. Kennedy;
- Est nommé gérante pour une durée indéterminée, Madame Patrice FABER, prénommée,
- La société sera valablement engagée par la signature de la gérante unique.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention de la comparante que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Patrice FABER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 juin 2013. Relation: DIE/2013/7593. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082013/106.

(130101303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Etruscan S.C., Société Civile.

Capital social: EUR 100,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 5.013.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.,

was held an extraordinary general meeting of the partners of Etruscan S.C., a Luxembourg non-commercial partnership (société civile) with registered office at 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 5013 and having a capital of one hundred euro (EUR 100.-), divided into one hundred (100) partnership interests having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Partnership), incorporated on February 19, 2013 pursuant to a partnership agreement executed under private seal and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 895 of April 16, 2013. The articles of association of the Partnership (the Articles) have been amended for the last time on April 30, 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1165 of May 17, 2013.

THERE APPEARED:

- Mr. Bernardino BRANCA, residing at via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italy (the Partner I); and
- Mrs. Andrea Sargeant BRANCA, residing at via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italy (the Partner II, and together with the Partner I, the Partners),

both duly represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney, given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Partners are the owners of all the partnership interests in the capital of the Partnership, which is set at one hundred euro (EUR 100.-), represented by one hundred (100) partnership interests with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

II. The agenda of the meeting is the following:

- 1) waiver of the convening formalities in accordance with article 5.4 of the articles of association of the Partnership;
- 2) approval of, with effect as of the date of the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy, (i) the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Partnership from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, (ii) the adoption of the Italian nationality by the Partnership with effect as of the date of the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy, (iii) the transformation of the Partnership by way of continuation as a simple company "società semplice" in accordance with the provisions of articles 2251 and following of the Italian Civil Code; (iv) the application for de-registration of the Partnership in the Grand Duchy of Luxembourg;
- 3) amendment to, with effect as of the date of the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy, the corporate object of the Partnership in order to make it compatible with the Italian corporate object of a "società semplice", which shall read as follows:

"The Partnership's object is the cultivation, administration, use in general, usufruct, purchase, sale and exchange of real estate properties, cultivation of the social funds and activities related to such cultivation, except commercial, industrial or craft activities. All the described activities are carried out in full compliance with the applicable laws.

The Company may, in order to achieve its social objectives, perform any operation that the administrative body may deem necessary or useful for the achievement of such corporate object."

4) amendment to, with effect as of the date of the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy, the denomination of the Partnership from "Etruscan S.C." to "Etruscan Società Semplice" and full restatement of the articles of association of the Partnership to ensure that they comply with the requirements of a "società semplice" in Italy;

5) acknowledgement that the Partnership shall remain owner of all its assets and liabilities;

6) approval of interim accounts of the Partnership as of 30 April 2013;

7) (i) acknowledgment and acceptance of the resignation of the managing partner of the Partnership and granting of discharge with effect as of the date of the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy; (ii) appointment of a new manager (amministratore) of the Partnership upon the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy;

8) granting of special proxies; and

9) miscellaneous.

III. The Partners have taken the following resolutions:

First resolution

All the partners of the Partnership being represented at the present meeting, waive the convening formalities in accordance with article 5.4 of the Articles.

Second resolution

The Partners resolve to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Partnership from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, specifically to via San Maurizio n.23, 20122 Milan, Italy, with effect as of the date of filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy.

The Partners acknowledge that the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy, will (i) produce the continuity of the Partnership's legal personality in Italy; and (ii) grant to the Partnership the Italian nationality so that the Partnership will be therefore submitted to the laws of the Republic of Italy and will cease to be governed by the laws of Luxembourg.

The Partners resolve that the Partnership, upon the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy, shall operate in Italy under the form of a simple company "società semplice" under Italian law, in accordance with the provisions of articles 2251 and following of the Italian Civil Code.

The Partners further resolve to de-register the Partnership from the Luxembourg Register of Commerce and Companies, once the present deed has been filed with the Register of Commerce and Companies of Milan, Italy.

Third resolution

The Partners subsequently resolve to, with effect as of the date of the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy, amend the corporate object of the Partnership in order to make it compatible with the Italian corporate object of a "società semplice", which shall read as follows:

"The Partnership's object is the cultivation, administration, use in general, usufruct, purchase, sale and exchange of real estate properties, cultivation of the social funds and activities related to such cultivation, except commercial, industrial or craft activities. All the described activities are carried out in full compliance with the applicable laws.

The Company may, in order to achieve its social objectives, perform any operation that the administrative body may deem necessary or useful for the achievement of such corporate object."

Fourth resolution

The Partners further resolve to, with effect as of the date of the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy, (i) change the corporate denomination of the Partnership from "Etruscan S.C." to "Etruscan Società Semplice"; and (ii) amend and fully restate the Articles to ensure that they comply with the requirements of a "società semplice" in Italy, in particular with articles 2251 and following of the Italian Civil Code.

A copy, in Italian of the amended Articles, after having been signed *ne varietur* by the representative(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain appended to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Fifth resolution

The Partners resolve that, pursuant to the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy, and this without limitation of discontinuity, the Partnership shall remain owner of all its assets and liabilities.

Sixth resolution

The Partners unanimously resolve to approve the interim accounts of the Partnership as of 30 April 2013, prepared in accordance with the generally accepted accounting principles in Luxembourg (the Interim Accounts). The Interim Accounts will serve as closing balance sheet for Luxembourg purposes and as opening balance sheet for Italian purposes.

The Interim Accounts, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain appended to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Seventh resolution

The Partners resolve to (i) acknowledge and accept the resignation of Mrs. Andrea Sargeant BRANCA, prenamed, as managing partner of the Partnership with effect as of the date of the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy and grant her, on the basis of the Interim Accounts, full discharge (*quitus*) as managing partner of the Partnership for the exercise of her duties during her mandate; and (ii) appoint Mrs. Andrea Sargeant BRANCA as manager (*amministratore*) of the Partnership upon the filing of the present deed with the Register of Commerce and Companies of Milan in Italy.

Eight resolution

The Partners resolve to appoint and authorise, in relation to or for the purpose of the resolutions contained herein, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and/or Mr. Bernardino Branca, prenamed (individually hereinafter referred to as the Attorney and collectively, the Attorneys) to accomplish individually on behalf of the Partnership, all steps, formalities and procedures, as necessary, required or useful in connection with the transfer of the Partnership's registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration from Luxembourg to Italy, as the Attorney may in his/her absolute discretion think fit and appropriate.

The Partners resolve to authorize the Attorney, acting under his/her sole signature, to (i) do all acts and things so as to carry into effect the purpose of the resolutions contained herein, (ii) and/or give or execute individually any or all notices, communications, affidavits or other documents or agreements as may be required or contemplated on behalf of the Partnership, (iii) and/or agree individually to any amendment, variation or modification, as he/she may, in his absolute discretion, think fit and appropriate in relation to or for the purpose of the transfer of the Partnership's registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration from Luxembourg to Italy.

The books and documents of the Company are deposited for a period of five years at the former registered office of Company at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

There being no further business to be discussed, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of present general meeting are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour de mai,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Etruscan S.C., une société civile de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5013 et disposant d'un capital de cent euros (EUR 100,-), divisé en cent (100) parts d'intérêt ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (la Société), constituée le 19 février 2013 suivant un acte de constitution exécuté sous seing privé et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 895 le 16 avril 2013. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 30 avril 2013, suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° - 55914 le 17 mai 2013.

ONT COMPARU:

- Monsieur Bernardino BRANCA, de résidence au via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italie (l'Associé I); et
- Mademoiselle Andrea Sargeant BRANCA, de résidence au San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italie (l'Associé II et avec l'Associé I, les Associés),

tous deux dûment représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés sont les propriétaires de toutes les parts d'intérêt dans le capital de la Société, qui est fixé à cent euros (EUR 100,-), représenté par cent (100) parts d'intérêt ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société;

2. approbation, avec effet à la date d'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie, (i) du transfert du siège social, principal établissement, lieu de gestion effective et lieu d'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, (ii) de l'adoption de la nationalité italienne par la Société prenant effet à compter de la date d'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie, (iii) de la transformation de la société par voie de continuation en une société simple "società semplice" conformément aux dispositions des articles 2251 et suivants du Code Civil Italien, (iv) de la demande de radiation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

3. modification, avec effet à la date d'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie, de l'objet social de la Société afin de le rendre compatible avec l'objet social d'une société simple "società semplice" en Italie qui aura la teneur suivante:

"La société a pour objet la gestion, l'administration, l'usage en général, l'usufruit, l'achat, la vente et l'échange de biens immobiliers, l'activité de gestion des fonds de propriété sociale et toutes les activités liées à cette gestion, à l'exception des activités de nature industrielle, artisanale ou commerciale. Toutes les activités dont il est question seront menées dans les plein respect des lois en vigueur.

La société pourra, afin d'atteindre ses objectifs sociaux, accomplir toute opération que l'organe administratif jugera utile ou nécessaire pour la réalisation de l'objet social."

4. modification, avec effet à la date d'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie, de la dénomination de la Société de "Etruscan S.C." à "Etruscan Società Semplice" et refonte complète des statuts de la Société afin qu'ils soient conformes aux exigences de la société simple "società semplice" en Italie;

5. prise d'acte que la Société restera propriétaire de tous ses actifs et passifs;

6. approbation des comptes intérimaires de la Société en date du 30 avril 2013;

7. (i) prise d'acte et approbation de la démission de l'associé-gérant de la Société et octroi de décharge avec effet à la date d'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie, (ii) nomination d'un nouveau gérant (amministratore) de la Société dès l'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie;

8. délégation de pouvoirs; et

9. divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Tous les Associés de la Société sont représentés à la présente assemblée, ils renoncent aux formalités de convocation conformément à l'article 5.4 des Statuts.

Deuxième résolution

Les Associés décident de transférer le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et le lieu d'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, plus précisément au via San Maurizio n. 23, 20122 Milan, Italie, avec effet à la date d'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie.

Les Associés prennent acte que l'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie, (i) produira la continuité de la personnalité juridique de la Société en Italie; et (ii) octroiera la nationalité italienne à la Société de sorte que la Société sera soumise aux lois de la République d'Italie et cessera d'être régie par les lois de Luxembourg.

Les Associés décident que la Société, dès l'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, en Italie, prendra la forme en Italie d'une société simple "società semplice" sous la loi italienne, conformément aux dispositions des articles 2251 et suivants du Code Civil Italien.

Les Associés décident en outre de radier la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès que le présent acte ait été enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, Italie.

Troisième résolution

Les Associés décident subséquentement, avec effet à la date d'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie, de modifier l'objet social de la Société afin de le rendre compatible avec l'objet social d'une société simple "società semplice" en Italie qui aura la teneur suivante:

"La société a pour objet la gestion, l'administration, l'usage en général, l'usufruit, l'achat, la vente et l'échange de biens immobiliers, l'activité de gestion des fonds de propriété sociale et toutes les activités liées à cette gestion, à l'exception des activités de nature industrielle, artisanale ou commerciale. Toutes les activités dont il est question seront menées dans les plein respect des lois en vigueur.

La société pourra, afin d'atteindre ses objectifs sociaux, accomplir toute opération que l'organe administratif jugera utile ou nécessaire pour la réalisation de l'objet social."

Quatrième résolution

Les Associés décident en outre, avec effet à la date de l'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie, (i) de modifier la dénomination sociale de la Société de "Etruscan S.C." à "Etruscan Società Semplice" et (ii) modifier et reformuler complètement les Statuts afin de les rendre conformes aux exigences d'une société simple "società semplice" en Italie, plus particulièrement les articles 2251 et suivants du Code Civil Italien.

Une copie en italien des Statuts modifiés, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire (s) des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Cinquième résolution

Les Associés décident qu'à la suite de l'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie, et cela sans limitation de la discontinuité de la Société resteront propriétaires de tous ses actifs et passifs.

Sixième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 30 avril 2013, préparés conformément aux principes comptables luxembourgeois généralement acceptés (les Comptes Intérimaires). Les Comptes Intérimaires serviront comme comptes de clôture au Luxembourg et comme compte d'ouverture en Italie.

Les Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Septième résolution

Les Associés décident (i) de prendre acte et acceptent la démission de Mlle Andrea Sargeant BRANCA, précitée, en tant qu'associé-gérant de la Société avec effet à la date de l'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie et lui accorde, sur base des Comptes Intérimaires, pleine décharge (quitus) en tant qu'associé-gérant de la Société dans l'exercice de ses fonctions pendant son mandat, et (ii) nomme Mlle Andrea Sargeant BRANCA en tant que gérant (amministratore) de la Société dès l'enregistrement du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan en Italie.

Huitième résolution

Les Associés décident de nommer et autorisent dans le cadre des résolutions contenues dans les présentes, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et/ou Monsieur Bernardino Branca, précité (individuellement, un Mandataire et collectivement, les Mandataires) d'accomplir individuellement pour le compte de la Société, toutes les étapes, formalités et procédures que nécessaires, requises ou utiles en relation avec le transfert du siège social, principal établissement, lieu de gestion effective et lieu d'administration centrale de Luxembourg en Italie, que le Mandataire peut, à sa discrétion absolue, juger approprié.

Les Associés décide d'autoriser le Mandataire, agissant sous sa seule signature, (i) d'entreprendre toutes les actes et activités de manière à réaliser l'objectif des résolutions contenues dans les présentes, (ii) et/ou donner ou exécuter individuellement toutes les convocations, communications, déclarations écrites sous serment ou autres documents ou contrats qui pourraient être nécessaires ou envisagés pour le compte de la Société, (iii) et/ou approuver individuellement tout avenant, variation ou modification qu'il peut, à sa discrétion absolue, juger approprié en relation avec le transfert du siège social, principal établissement, lieu de gestion effective et lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg en Italie.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent à environ EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2013. Relation: LAC/2013/24840. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081791/271.

(130100177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Jean PETIT Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 11, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 166.921.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2013

L'assemblée générale constate que le mandat de l'administrateur unique, Monsieur Jean Petit, vient à expiration.

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et nomme les administrateurs suivants:

- Monsieur Jean PETIT, architecte,
105, route de Remich, L-5330 Moutfort
- Monsieur Bernard RISSER, architecte,
demeurant au 6, rue d'Alsace, F-57240 Knutange
- Monsieur Sylvain GUFFANTI, architecte,
demeurant au 4, rue Brick, F- 57320 Bouzonville
- Monsieur Carlos CORREIA, architecte,
demeurant au 23, rue du Coin, B-6780 Longeau

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2013

Le conseil d'administration a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Monsieur Jean PETIT est nommé président.
- Monsieur Jean PETIT est nommé administrateur-délégué à la gestion journalière avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à un montant de 15.000 €.
- Tous les contrats d'architecte devront être signés par l'administrateur-délégué et un autre administrateur.

Référence de publication: 2013081916/25.

(130100685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Santander International Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.172.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du mardi 4 juin 2013.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de juin 2014, les mandats d'Administrateurs de Madame Dolores YBARRA CASTA O (Président), de Monsieur Ettore GOTTI TEDESCHI et Monsieur Grant Mitchell SESSIONS.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en juin 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, DELOITTE AUDIT S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082165/15.

(130100734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.